



SECTION
DE L'
AISNE



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 4 MAI 2017 – DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS **F.O.-DGFIP**.

Monsieur le Président,

En cette période électorale quelque peu perturbée et perturbante, nous ne pouvons commencer ce comité technique sans rappeler que, comme annoncé avant chaque scrutin et rappelé depuis plusieurs mois, Force Ouvrière ne donnera aucune consigne de vote lors du deuxième tour des élections présidentielles.

Nous laisserons à leurs sermons les donneurs de leçons en tous genres et nous réaffirmerons les revendications que, quelque soit le résultat des élections, et comme nous l'avons toujours fait en toute indépendance, nous continuerons à défendre :

- Pour l'abrogation de la loi « Travail » et contre son amplification ;
- Pour l'abrogation des lois Santé, Rebsamen Macron ... ;
- Pour le rétablissement de la hiérarchie des normes et l'arrêt du démantèlement des garanties collectives et du Code du Travail ;
- Pour l'augmentation générale des salaires, des retraites, des pensions, des minimas sociaux et un SMIC réévalué à 1800 € brut ;
- Pour la défense de la protection sociale collective accessible à tous et qui répond à tous les besoins, nous continuerons à défendre la Sécu de 1945 qui prenait en charge le malade du début de la maladie jusqu'à la guérison ; nous nous opposerons à toutes les volontés de faire disparaître la retraite par répartition au profit d'une retraite par points, qui détruit la solidarité entre générations et abaisse le montant des retraites ; nous défendrons l'existence d'une véritable médecine du travail ;
- Pour la défense des services publics républicains, du statut général et des statuts particuliers des fonctionnaires, garants d'une égalité de traitement des tous les citoyens ;
- Pour la solidarité internationale avec tous les travailleurs et pour la paix et contre toute forme de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie !

Nous rappelons et ne cesserons de rappeler notre attachement aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité !

Au milieu de ce maelstrom, la DGFIP continue sa lente auto-destruction. Le Prélèvement à la Source (PAS) semble lancé et avec lui les formations des agents qui révèlent – une fois de plus – la complexité du nouveau système de recouvrement de l'impôt sur le revenu et la surcharge de travail patente à laquelle ils devront répondre.

S'il occupe tous les services de la DGFIP, le projet semble en revanche ne concerner aucun des deux candidats au second tour des élections présidentielles, tout au mieux proposent-ils d'en étudier la faisabilité...



Encore une fois, à la DGFIP, on a mis la charrue avant les bœufs !

Ce grand projet qui n'offre que le maigre avantage de contemporanéité se fait à marche forcée et les agents n'auront aucune reconnaissance de leur entière implication. En guise de remerciement, encore et toujours plus de suppressions d'emplois !

FO-DGFIP a toujours été opposé au PAS pour deux raisons essentielles. D'abord parce que notre mode de collecte de l'impôt sur le revenu actuel fonctionne bien, voire très bien. Par ailleurs, des solutions simples qui ne nécessitaient pas de réforme d'ampleur étaient envisageables pour améliorer la fameuse « contemporanéité » de l'IR.

La seconde raison fondamentale est liée à la grande complexité de la réforme. Contrairement à ce qui est affiché, cette réforme ne pourra pas accroître la lisibilité de l'impôt et encore moins garantir une relation simplifiée à l'administration fiscale face à l'impôt. En proposant notamment jusqu'à trois taux de prélèvements différents, en maintenant toujours pour le contribuable des démarches déclaratives et de régularisation, cette réforme complexifie le recouvrement de l'impôt. Et que dire du choix de l'employeur comme tiers-collecteur ! **FO-DGFIP** y était totalement opposé au vu des conséquences sur la relation salariale. Sans parler du risque majeur de perte de recettes fiscales liées aux possibilités de fraude, aux erreurs non intentionnelles de l'employeur dans la transmission ou l'application du taux, mais aussi aux cas d'insolvabilité.

Pour **FO-DGFIP**, cette réforme est donc non seulement un gâchis au vu de la qualité du système existant mais aussi une erreur qui fait peser des risques importants sur les recettes fiscales et, au-delà, sur le consentement à l'impôt.

Il est à craindre que cette réforme ne soit en réalité le préalable non avoué d'une fusion de l'IR avec la CSG, ce qui poserait nombre de problèmes en termes de justice fiscale et de financement de la protection sociale collective.

A l'ordre du jour de ce comité technique, la mise en place des caisses communes dans les Centres des Finances Publiques de Soissons et Château-Thierry. Ces installations sont pour nous le prélude à la disparition programmée des paiements en numéraire.

« Supprimer le numéraire, c'est salubre ! » Tels sont les mots prononcés par notre Directeur Général devant ses directeurs lors de son discours du 25 juin 2015.

Aujourd'hui la DG affirme que les « résultats positifs observés lors de l'expérimentation appellent à pérenniser les sites expérimentateurs actuels et à poursuivre l'expérience par une extension du dispositif à d'autres centres des finances publiques ».

Cette décision de pérennisation démontre une volonté délibérée de la Direction Générale de mépriser l'expression du mécontentement des populations fragiles et de certains institutionnels (les régisseurs notamment). Elle témoigne d'une prise en compte toute relative des conditions de travail des agents



de la caisse du site de « déport » amenés à gérer les publics et les fonds en provenance des postes sans numéraire, sans aucun moyen supplémentaire.

Pour **FO-DGFIP**, cette expérimentation de la « caisse sans numéraire » et l'interdiction de régler en espèces à tout autre centre des finances publiques que celui du comptable assignataire de la créance sont des décisions totalement hors sol et semblent avoir été pensées par une direction méconnaissant totalement les réalités du terrain. Vouloir éradiquer le numéraire à nos guichets est un véritable déni de service public.

FO-DGFIP exige outre l'arrêt des expérimentations de caisses sans numéraire :

- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- un recrutement et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux d'un réel service public de qualité ;
- l'arrêt immédiat des restructurations, fusions et fermetures de postes et services.

